



UN CGT CROUS interpelle la présidente du CROUS

mercredi 25 juillet 2018, par [matthias](#)



FÉDÉRATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE
**Union nationale des syndicats
CGT des CROUS**

Madame la Présidente du CROUS
Centre national des œuvres universitaires et
scolaires
60 boulevard du lycée
CS 30010
92171 Vanves Cedex

Monsieur le 23 juillet 2018.

Objet: courrier concernant la situation générale des personnels.

Madame la Présidente,

Par la présente L'UNCGT CROUS, vous alerte sur la dégradation générale de la situation des personnels dans l'ensemble du réseau des Crous.

Le protocole de fonctionnarisation précise exactement en ces termes : « Il prévoit les principes et les modalités de mise en œuvre de la titularisation des personnels ouvriers des Crous (I) et réaffirme les garanties individuelles dont bénéficieront les agents, qu'ils rejoignent la fonction publique ou qu'ils choisissent de conserver leur statut actuel (II). Il tire également les conséquences de la titularisation sur la nouvelle classification des métiers et activités professionnelles des personnels ouvriers (III) et en termes d'adaptations de l'organisation du travail au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires (IV). ».

Nous constatons que ce soit en matière du droit à la mutation régionale ou nationale, ou pour améliorer les perspectives de carrières (requalifications) qu'un immobilisme total semble régner dans les Crous et est confirmé par une directive du CROUS. Effectivement le protocole prévoit qu'à partir du 1^{er} avril 2018 seuls des fonctionnaires pourront être nouvellement embauchés dans les œuvres, il n'est interdit pas pour autant les mutations des personnels ouvrier déjà en CDI, au sein du réseau. Le « risque » hypothétique d'un blocage juridique n'est absolument pas avéré et aucun texte n'empêche les personnels contractuels de muter.

Nous constatons avec amertume que le protocole du 4 mai 2017 est pour les CROUS la preuve d'une remise en cause générale des acquis des agents, anéanti pleinement par le double langage du CROUS. Nous nous opposons à ce que des agents restant contractuels voient leurs évolutions bloquées et figées après tant d'années au service des étudiants et du monde universitaire.

L'union nationale CGT CROUS vous rappelle avec fermeté que le protocole de fonctionnarisation qu'elle a signé le 4 mai 2017, est le fruit de nombreuses années de lutte et est une avancée considérable pour les personnels. Nous ne laisserons personne derrière et les personnels qui choisissent de garder leur statut actuel ne doivent pas être des oubliés et ne doivent pas devenir des esclaves modernes.

Objet : courrier concernant la situation générale des personnels.

Madame la Présidente,

Par la présente L'UNCGT CROUS, vous alerte sur la dégradation générale de la situation des personnels dans l'ensemble du réseau des Crous.

Le protocole de fonctionnarisation précise exactement en ces termes : « Il prévoit les principes et les modalités de mise en œuvre de la titularisation des personnels ouvriers des Crous (I) et réaffirme les garanties individuelles dont bénéficieront les agents, qu'ils rejoignent la fonction publique ou qu'ils choisissent de conserver leur statut actuel (II). Il tire également les conséquences de la titularisation sur la nouvelle classification des métiers et activités professionnelles des personnels ouvriers (III) et en termes d'adaptations de l'organisation du travail au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires (IV). ».

Nous constatons que ce soit en matière du droit à la mutation régionale ou nationale, ou pour améliorer les perspectives de carrières (requalifications) qu'un immobilisme total semble régner dans les Crous et est confirmé par une directive du CNOUS. Effectivement le protocole prévoit qu'à partir du 1er avril 2018 seuls des fonctionnaires pourront être nouvellement embauchés dans les œuvres, il n'interdit pas pour autant les mutations des personnels ouvrier déjà en CDI, au sein du réseau. Le « risque » hypothétique d'un blocage juridique n'est absolument pas avéré et aucun texte n'empêche les personnels contractuels de muter.

Nous constatons avec amertume que le protocole du 4 mai 2017 est pour les CROUS le prétexte d'une remise en cause générale des acquis des agents, assumé pleinement par le double langage du CNOUS. Nous nous opposons à ce que des agents restant contractuels voient leurs évolutions bloquées et figées après tant d'années au service des étudiants et du monde universitaire.

L'union nationale CGT CROUS vous rappelle avec fermeté que le protocole de fonctionnarisation qu'elle a signé le 4 mai 2017, est le fruit de nombreuses années de lutte et est une avancée considérable pour les personnels. Nous ne laisserons personne derrière et les personnels qui choisiront de garder leur statut actuel ne doivent pas être des oubliés et ne doivent pas devenir des esclaves modernes.

Si à la lecture de ce courrier, le CNOUS ne reconsidère pas ses positions et ne stop pas son double langage entre les directeurs généraux et notre organisation ; si la rentrée se passe mal à tout niveau, avec les personnels nous agirons pour un autre avenir et cela sans retenue.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, nos respectueuses salutations.

UN CGT CROUS